

AISNE MAG

LE MAGAZINE DE NOTRE DÉPARTEMENT

ABONNEZ-VOUS!

P.14

OUVERTURE DU NOUVEAU COLLÈGE DE CONDÉ-EN-BRIE!

P.8

REPORTAGE
CAMIONS PMI : DES CONSULTATIONS DE PROXIMITÉ

P.16

LE DÉPARTEMENT À VOS CÔTÉS
STOP AUX ROUTES POUBELLES !

P.22

SORTIR, DÉCOUVRIR
JOURNÉE DE MÉMOIRE SUR LE CHEMIN DES DAMES



SOMMAIRE

- 4-5 **À LA UNE**
- 6-9 **REPORTAGE**
- 6 Vervins : renaissance de l'ancien tribunal
- 8 Camions PMI : des consultations de proximité
- 10-11 **PORTRAIT D'AXONAI**
Marie-Christine Philbert
- 12-17 **LE DÉPARTEMENT À VOS CÔTÉS**
- 12 RSA : comment ça marche ?
- 14 Condé-en-Brie : un collège haute performance
- 16 STOP aux routes poubelles !
- 18-19 **EXPRESSION**
- 20-23 **SORTIR, DÉCOUVRIR**
- 20 Culture, sport, lecture...
- 22 Journée de mémoire sur le Chemin des Dames

PHOTO DE L'ÉDITO (à droite) : Visite des nouveaux locaux aménagés dans l'ancien tribunal de Vervins, dédiés à l'accompagnement social, la jeunesse et la justice de proximité.

LAISNE : mag est une publication du Conseil départemental de l'Aisne - rue Paul Doumer - 02103 LAON CEDEX - 11 000 exemplaires - n° 245 - mars 2025 - Contact : www.aisne.com - Directeur de la publication : Nicolas FRICOTEAUX - Rédacteur en chef : Laure MICHAUX - Rédaction et photos : Karine DE BACKER - François-Xavier DESSIRIER - Anaël HELLEQUIN - Laure MICHAUX - Arnaud PETIT - Mise en page : Cyrielle LACOURT (infographie page 13 par l'Agence LINKS Création Graphique) - Imprimerie : ALLIANCE PARTENAIRES GRAPHIQUES - GROUPE SPRINT - Distribution : Saint-Quentin Routage - Prochaine parution : mai 2025 - LAISNE : mag est consultable et téléchargeable sur www.aisne.com - Abonnement gratuit sur demande.



INSCRIVEZ-VOUS C'EST GRATUIT !

Relax.
FILMS, MUSIQUE, PRESSE ET +

FORMATIONS EN LIGNE

SOUTIEN SCOLAIRE, ENTRAÎNEMENT AU CODE DE LA ROUTE, ET PLUS... SUR RELAX.AISNE.COM





Nous continuons à travailler pour que ces projets aboutissent, pour maintenir une offre de service public répondant à vos besoins



ACTION ET ANTICIPATION !

Les Départements sont au cœur d'une tempête budgétaire qui secoue actuellement un grand nombre d'entre eux. Les Conseils départementaux sont pieds et mains liés : les dépenses contraintes augmentent plus rapidement que les recettes, ne laissant aucune marge de manœuvre.

Pourtant, en dépit des difficultés, notre territoire continue d'avancer et des projets se concrétisent, comme la **reconstruction du collège de Condé-en-Brie**, qui sera inauguré en avril, mais dont les collégiens ont pris possession dès la rentrée de février. C'est un projet d'ampleur, nécessaire, pensé pour optimiser les dépenses énergétiques. **Un investissement de 12 M€ porté par le Département** pour placer les jeunes Axonais dans de bonnes conditions de réussite.

À **Vervins, les travaux du tribunal** s'achèvent. Des **services de proximité** s'y sont déjà installés, à l'image des **permanences sociales de l'UTAS de Thiérache** (Unité Territoriale d'Action Sociale), de l'antenne locale de la Maison départementale des Adolescents, de l'école de la 2^e chance ou de permanences de justice de proximité... Ce lieu retrouve une nouvelle vocation, apportant **des services publics aux habitants en milieu rural**.

Le Département reste présent à vos côtés et déploie des services itinérants de proximité. Les **camions de la PMI** (Protection Maternelle et Infantile) proposent aux familles des consultations régulières dans les territoires ruraux ; une offre complémentaire aux permanences sociales en UTAS, mairies ou CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale).

Pour **encourager le retour à l'emploi**, le **bus Aisne-actifs** sillonne le territoire apportant un soutien aux Axonais dans la définition de leur projet professionnel ou leur recherche de formation.

Nous devons redélimiter l'action du Département pour réaliser des économies et optimiser nos dépenses de fonctionnement. Sur certains sujets, nous faisons appel à la responsabilité de chacun. Nous relançons par exemple une campagne de sensibilisation sur **les déchets en bords de routes**. Le ramassage de ces débris entraîne **un surcoût annuel de plus d'1,3 M€** ! C'est littéralement de l'argent jeté par les fenêtres et cela doit changer.

Responsabiliser, c'est aussi respecter les droits des usagers mais également leurs devoirs. L'action sociale portée par le Département est au cœur de nos missions, mais ne peut être mise en œuvre sans **une participation active des Axonais**. Vous trouverez dans ce magazine un article pour faire le point sur le Revenu de Solidarité Active (RSA) et les actions pour **ouvrir un juste droit à chaque personne dans son parcours de retour à l'emploi**.

Malgré un contexte incertain, le Département continue d'agir, partout sur le territoire, sur **ses missions prioritaires**. Pour autant, il n'existe de perspective durable qu'avec une réforme en profondeur du financement des Départements. C'est pourquoi, je poursuis les rencontres au plus haut sommet de l'Etat pour **trouver des solutions afin de maintenir une offre de service public répondant aux besoins des Axonais**.

Nicolas FRICOTEAUX

Président du Conseil départemental de l'Aisne

À LA Une

L'IMAGE

TRAVAIL DE MÉMOIRE

À l'invitation des présidents des **Départements de l'Aisne**, de la Meuse et de la Seine-et-Marne, Patricia Miralles, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, et les représentants des collectivités territoriales concernées ont signé, **le 5 février**, un accord-cadre fixant **les grands enjeux et les moyens** de la nouvelle Mission de gestion et de suivi des **139 sites funéraires et mémoriels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Des efforts mutualisés pour perpétuer le travail de mémoire.



..... **SCANNEZ LE QR CODE** pour lire l'article ou rendez-vous sur [aisne.com](https://www.aisne.com)



ZOOM SUR

PSYCHOTRAUMATISMES : EN PARLER POUR AGIR

Les professionnels de la protection de l'enfance du Département de l'Aisne étaient réunis le **26 novembre à Laon** en partenariat avec l'**ODPE (Observatoire Départemental pour la Protection de l'Enfance)** pour une matinale de travail « Le psychotraumatisme en protection de l'enfance : du repérage à la reconstruction ». L'occasion pour eux **d'échanger en direct** avec des intervenants spécialisés, un soutien indispensable pour l'accompagnement dans leurs missions quotidiennes.

À L'HONNEUR

ZÉRO GASPI, LE DÉFI 2025

Du **27 au 31 janvier**, 4 collèges volontaires du territoire du **SIRTOM du Laonnois et de la Communauté de communes du Pays de la Serre** étaient en lice pour remporter le Défi Zéro Gaspi 2025 du Département de l'Aisne. Le **collège Jacques Prévert de Marle** est arrivé premier (**14,66 g/convive**), suivi par les **collèges Alexandre Dumas de Villeneuve-sur-Aisne (14,86 g/convive)**, **Froëhlicher de Sissonne (18,83 g/convive)** et **Léopold Sédar Senghor de Corbeny (40 g/convive)**. Bravo à tous les participants !



TRAVAUX

LE PONT-ÉCLUSE DE PROIX FAIT PEAU NEUVE

Une inspection détaillée du pont franchissant le canal de la Sambre à l'Oise **sur la commune de Proix** a mis en évidence un état médiocre assorti de dégradations évolutives nécessitant la mise en œuvre d'un nouvel ouvrage. Un itinéraire de déviation a été mis en place le temps des travaux prévus jusque fin mars 2025. Le coût du chantier s'élève à **474 000 €** dont **272 821 €** financés par l'Etat et **201 179 €** par le Département de l'Aisne.

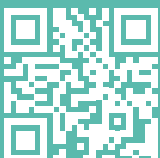


L'INFO

MDPH DE L' AISNE : NOUVEAU COMITÉ DES USAGERS

Installé suite à l'appel à candidatures lancé cet été, le nouveau comité des usagers a pris ses quartiers à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de l'Aisne. Composée de **30 membres élus pour 2 ans**, cette instance consultative permet de **participer** à la vie de la MDPH, de **proposer** des améliorations, des solutions innovantes sur divers sujets et d'**informer** ses membres des évolutions autour du handicap.

..... **MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE L' AISNE**
MDPH
28 rue Fernand Christ
02000 LAON
03 23 24 89 89



Scannez le QR code pour suivre toute l'actualité du Département de l'Aisne ou rendez-vous sur aisne.com

VERVINS : RENAISSANCE DE L'ANCIEN TRIBUNAL

De nouveaux services dédiés à l'accompagnement social, à la jeunesse et à la justice de proximité prennent leurs quartiers dans l'ancien tribunal de Vervins. Une nouvelle vocation pour ce bâtiment historique qui revient à la vie après 5 ans de travaux.

Mis en service en **1848**, l'édifice classé était fermé depuis la réforme de la carte judiciaire de 2010. Avec ses **grands espaces intérieurs, son escalier central et sa remarquable salle d'audience**, l'imposant bâtiment du centre-ville était devenu un lieu apprécié des amateurs d'urbex (exploration urbaine de lieux désaffectés). Avec tous les problèmes de sécurité liés à ce type de tourisme illégal. Propriétaire des lieux, le Conseil départemental de l'Aisne avait un temps envisagé de vendre, mais après plusieurs projets d'acquisition inaboutis et devant les dégradations du bâtiment inutilisé, **il a été décidé en 2019 de le restaurer entièrement et de lui assigner de nouvelles missions.**

Reconversion

Confiée à l'agence Tétraktyl Atelier de **Saint-Quentin**, la restructuration du bâtiment a été menée d'avril 2022 à novembre 2024. La **découverte d'une invasion de mэрule** a nécessité un diagnostic complet et occasionné un retard conséquent. La restauration des façades, confiée à un chantier d'insertion, a été conduite **sous maîtrise d'ouvrage du Service Architecture, Bâtiments, Monuments Historiques du Département**. La toiture, les menuiseries et la porte monumentale du tribunal ont également été refaites à neuf.



Suivez toute l'actualité du Département de l'Aisne sur [aisne.com](https://www.aisne.com)

 Département de l'Aisne



Vue intérieure de l'ancien tribunal depuis l'escalier central



L'ancien tribunal de Vervins est un symbole de réalisation rendue possible grâce au Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache II. Le Conseil départemental de l'Aisne a investi 2,66 M€ pour les travaux de reconstruction avec 1,3 M€ de financement de l'État dans le cadre de ce pacte.

Nicolas Fricoteaux,
président du Conseil
départemental de l'Aisne



Nouveaux acteurs

Première candidate pour faire revivre ce lieu cher aux Vervinois, **“l'école de la 2^e chance” (E2C Grand Hainaut)** occupe aujourd'hui les bureaux du 1^{er} étage après avoir déménagé de la pépinière d'entreprises où elle officiait depuis 2019. Structure de formation destinée aux 16-29 ans qui rencontrent des difficultés à entrer dans le monde du travail, elle est active sur les 4 communautés de communes de la Thiérache et accueille une cinquantaine de jeunes par an. L'E2C occupe notamment **le tout nouvel espace baptisé « le cube »** qui a été intelligemment aménagé dans un grand volume disponible sous les voûtes au niveau de l'ancienne « salle des pas perdus ».

Le Centre Médico-Social de l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) de Thiérache tient une permanence mensuelle pour les consultations médicales et la préparation à l'accouchement. Par ailleurs, les habitants du secteur qui rencontrent des difficultés de déplacement peuvent aussi convenir d'un rendez-vous à Vervins en appelant au préalable l'UTAS de Thiérache d'**Hirson**. **L'antenne de Vervins de la Maison des Adolescents de l'Aisne (MDA)** profite également de ces espaces partagés pour des permanences régulières et **l'antenne**

de justice de proximité du tribunal de grande instance de Laon sera accueillie au printemps.

Dernier coup de peinture

Pièce maîtresse de l'ancien palais de justice, la salle d'audience est la dernière portion du bâtiment en rénovation. Cette salle, qui sera à terme **une grande salle multifonction**, est actuellement soumise à une étude technique diligentée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) en vue de rénover les peintures des plafonds selon les recommandations de spécialistes. La mise en œuvre des nouvelles peintures sera confiée à **un nouveau chantier d'insertion**.



VISITE SURPRISE

Profitant de sa venue dans les Hauts-de-France les 29 et 30 janvier 2025, le président de la République s'est rendu au tribunal de Vervins, accompagné de Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental de l'Aisne, et de Jean-Marc Prince, maire de Vervins. Emmanuel Macron a notamment pu échanger avec les jeunes de l'école de la 2^e chance et avec les responsables de la Maison des Adolescents et ceux du **PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)**, un dispositif renforçant l'accessibilité des élèves en situation de handicap pour lequel l'Aisne est l'un des 4 Départements préfigurateurs.

CAMIONS PMI : DES CONSULTATIONS DE PROXIMITÉ

Equipées de trois camions de consultations, les équipes de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil départemental de l'Aisne sillonnent les routes du département pour apporter suivis médicaux et conseils au plus près des familles.



Retrouvez les dates et lieux des consultations itinérantes sur aisne.com

8h30 : le camion de la PMI se gare sur le parking de la résidence du Bois Charron à **Clacy-et-Thierret**. Les consultations débutent à 9h. En attendant les premiers enfants, Rodolphe Dumay, chauffeur au Conseil départemental, allume le chauffage, branche les câbles électriques, prépare le bureau d'accueil et le cabinet de consultation « pour que tout soit prêt à l'arrivée de l'équipe PMI et des premières familles ».

À 8h45 arrivent Virginie D'Hont, puéricultrice, et Jean-Yves Siriez, chef du service pédiatrie à l'hôpital de **Laon**, qui assurent la consultation de ce matin. **Pour le praticien hospitalier, le camion est un outil très utile** « qui permet d'atteindre et suivre des populations qui vivent dans des zones rurales ou peu desservies par les services de transports. » Ce que confirme Virginie D'Hont, « le camping-car nous permet d'aller à la rencontre de la population. Nous touchons un public qui n'est pas véhiculé, qui dépend des transports en commun, et pour qui les déplacements sont compliqués et chronophages. » Ce n'est pas le seul avantage du camion pour l'infirmière puéricultrice : « **le camping-car est moins connoté « institution ».** Il a un côté sympa, ludique, qui facilite le contact. Et au fil des consultations, nous sommes perçus comme faisant partie du paysage local. Les commerçants affichent nos informations, distribuent nos flyers

et informent la population des possibles changements de jours et horaires de nos venues. »

Une consultation médicale complète

Il est 9h quand arrivent la première maman et son fils de 5 ans. Originaires du Congo, ils résident au Bois Charron. Virginie réalise la pesée et prend les mensurations du jeune garçon, et constate un surpoids sur lequel elle attire l'attention de la maman : « Je vous conseille de diviser son assiette en 4 portions : une portion protéines (viandes, œufs, poissons) ; une portion de féculents ; et deux portions de légumes. C'est un moyen simple d'avoir une assiette équilibrée. » Virginie consigne toutes les informations recueillies dans le nouveau carnet de santé qu'elle remet à la maman, avant de l'inviter à passer dans le cabinet du médecin. « Si c'est un peu exigü, note le médecin, **c'est très bien aménagé et nous avons tout le nécessaire pour réaliser des**



consultations médicales complètes. » Après les examens de contrôle, le docteur Siriez ouvre le réfrigérateur rempli de tous les vaccins nécessaires aux tout-petits, « *vous allez prendre votre fils sur les genoux afin qu'il ne bouge pas pendant la piqûre* » explique le médecin à la maman. Quelques secondes plus tard, tout est terminé. Sans pleurs ni larmes.

La maman suivante est déjà en entretien avec Virginie. Elle vient pour son bébé de quelques mois.

Ce matin-là, les rendez-vous vont s'enchaîner jusqu'à midi. Et une dizaine de bébés et d'enfants auront bénéficié d'un suivi médical complet. A quelques mètres de chez eux.



Avec le camion, c'est plus facile d'avoir une consultation. Si je dois prendre le bus, j'ai minimum une heure de trajet pour aller chez un médecin. Là, c'est vraiment pratique, et c'est bien pour la santé des enfants.



* Chiffres 2023



LE SAVIEZ-VOUS ?

La politique départementale de Protection Maternelle et Infantile (PMI) a pour objectif de permettre aux femmes de vivre leur maternité dans de bonnes conditions, d'aider les jeunes parents à accueillir une naissance et de favoriser le développement harmonieux de l'enfant. Médecins, sages-femmes, psychologues, puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture... **assurent un accompagnement préventif indispensable**, un soutien à la parentalité, dans l'éducation à la santé dès la naissance jusqu'aux 6 ans, mais aussi un dépistage d'éventuelles difficultés afin de favoriser leur prise en charge.

Afin de répondre aux besoins de tous les Axonais et permettre un égal accès aux services publics, **le Conseil départemental de l'Aisne développe de plus en plus de services itinérants** en zones rurales, ou peu desservies par des services de transports.

GARDER LE CAP

Présidente de l'Union des Associations de Personnes Handicapées de l'Aisne, Marie-Christine Philbert a travaillé à l'élaboration de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances quand elle était présidente de la FNASEPH*, sous Jacques Chirac. 20 ans après la promulgation, où en sommes-nous ?

À la **MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)**, Marie-Christine Philbert est en terrain connu. Ouverte en 2006, **la structure fut l'une des premières mises en service**, un an après la promulgation de la loi, une étape importante dans le parcours de cette institutrice de métier qui a consacré près de 30 ans à la cause du handicap.

Native des Hauts-de-Seine, Marie-Christine Philbert est arrivée dans l'Aisne en 1978 à **Nampteuil-sous-Muret** où son mari Sylvain exploitait la ferme de la Berque. Leur fille porteuse de trisomie 21 était née deux ans plus tôt. « *Un coup de massue* » reconnaît-elle. « *Mais avec le recul, cette trisomie 21 est presque une chance car c'est un handicap connu et identifié. Nous n'avons pas traversé d'errance médicale dans l'attente d'un diagnostic comme certains parents.* »

Coconstruire

« *En 1982, un couple de parents embauchait la première auxiliaire de vie scolaire*

pour que leur enfant soit scolarisé. Plein d'autres parents leur ont emboîté le pas et se sont structurés en associations » rappelle Marie-Christine qui a créé en 1999 la 1^{ère} association de l'Aisne après une rencontre avec Patrice Lagisquet, président de la FNASEPH*.

Elle rejoint le conseil d'administration de la fédération nationale en 2000 et en devient présidente en 2001. Sa plus grande satisfaction ? Avoir réussi **le pari collectif de la MDPH où les associations et les services ont travaillé ensemble avec un soutien constant du Département.**

La coconstruction est son crédo. L'ordinaire avec le spécialisé, parce que le médico-social a des compétences que l'Éducation nationale n'a pas. « *Et pourquoi ne pas déplacer le centre de gravité du médico-social directement au sein de l'école ? Chez nous, l'APEI de Coyolles le fait !* » **Le récent dispositif PAS expérimenté dans l'Aisne** va dans ce sens. « **Le Pôle d'Appui à la Scolarité**, c'est un binôme. Un enseignant et un éducateur spécialisé travaillent ensemble pour proposer un plan d'action si une difficulté scolaire est identifiée. **C'est inédit.** »



Union UNION DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES DE L'AINES

Rendez-vous sur www.uaph02.fr

*Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une situation de Handicap



Anne Maricot,
vice-présidente du Conseil départemental de l'Aisne,
Autonomie, Grand âge et Handicap

« *Le handicap a toujours été un axe majeur de l'action du Conseil départemental, 20 ans après la loi de 2005 nous mesurons les avancées, mais aussi le chemin qui reste à parcourir, et notre engagement pour la prise en compte des personnes en situation de handicap n'en est que plus ferme.* »

Emploi et handicap

L'emploi reste un enjeu majeur. Le handicap reste vu comme un frein alors que les retours d'expérience montrent tout le contraire. « *Un cabinet d'experts comptables a embauché une personne trisomique pour décharger son équipe de certaines tâches et cela a marché ! Un jeune autiste en stage chez RTE a signé un CDI, il était si rigoureux qu'il n'y avait plus une seule facture en retard. C'est bien eux qui ont rendu service à l'entreprise et non l'inverse.* »

Reprendre la main

Comme le souligne Marie-Christine Philbert, quel que soit le handicap d'un enfant, **tous les parents sont confrontés aux mêmes questions** : « *Comment je vais faire pour le mettre à la crèche ? Puis à l'école, au centre de loisirs, au collège et au lycée ? Comment je vais faire quand il sera amoureux ? Et quand il faudra qu'il trouve un travail et un logement ? Et dernière question que l'on se pose tous : qu'est-ce qui va se passer après moi ?* »

Pour autant, que l'on soit parent ou personne en situation de handicap, **chaque parcours est individuel**, et ce ne sont pas "les parents", mais "chaque parent", avec une expertise de vie qui lui est propre. « *C'est pourquoi je m'investis beaucoup dans la formation des familles au sein de l'Union. Pour les informer de leurs droits et développer leur pouvoir d'agir : prendre leurs propres décisions, s'organiser, anticiper les changements et ainsi reprendre la main sur ce handicap qui a fait irruption dans leur vie et qui semble tout diriger.* »

20 ANS
DE LA LOI
HANDICAP

Pour tout savoir sur les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, rendez-vous sur aisne.com

“

Je m'investis dans la formation des familles pour qu'elles reprennent la main sur ce handicap qui a fait irruption dans leur vie.

”

RSA : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Département finance l'allocation de Revenu de Solidarité Active (RSA) et prend en charge l'accompagnement et le suivi des allocataires soumis à droits et devoirs. Des sanctions et suspensions peuvent être décidées si nécessaire. Explications.

Qui fait quoi ?

Le Département finance l'allocation RSA versée chaque mois par la Caisse d'Allocations Familiales*. **L'éligibilité au RSA** est évaluée en fonction de l'âge, de la situation familiale, de la nationalité, du lieu de résidence et des ressources mensuelles. La CAF* vérifie ces informations et met en place **un plan de contrôle** (contrôles automatisés, croisement de données...) pour **lutter contre la fraude**.

Première demande ?

La 1^{ère} demande de RSA s'effectue sur **le site internet de la CAF**. Depuis le 1^{er} janvier, **cette inscription ouvre automatiquement l'inscription à France**

Travail (pour les recherches d'emploi). Le futur allocataire est tenu de se présenter à un **rendez-vous d'orientation**, en vue d'examiner sa situation et de désigner un référent. S'il ne se présente pas, **une suspension administrative** est prononcée, et **l'allocation ne sera plus versée**.

Quels droits et devoirs ?

Les allocataires ont **des droits** (percevoir une allocation, bénéficier d'un accompagnement professionnel ou social) mais aussi **des devoirs**. Ils s'engagent dans un parcours, accompagnés d'un référent et doivent prévenir de tout changement de situation, déclarer leurs revenus trimestriels, entreprendre des démarches d'emploi ou d'insertion, répondre aux convocations, se présenter aux rendez-vous...

Quelles sanctions ?

En cas de **non-respect de ces engagements** des sanctions sont prises par **les équipes pluridisciplinaires** se réunissant dans les UTAS (Unités Territoriales d'Action Sociale). Ces équipes se composent d'un élu, de représentants d'allocataires du RSA, de membres des structures d'insertion (France Travail, Centre Communal d'Action Sociale...), de travailleurs sociaux et cadres de l'insertion. Elles donnent **un avis sur les suspensions** du versement de l'allocation, mais aussi sur les changements d'orientations de l'allocataire en cas d'évolution de son parcours (réorientation, changement de structure référente).

Pour rappel, il existe **3 niveaux de sanctions** :

- **1^{er} niveau** : réduction du versement de l'allocation de 50 % pendant un mois.
- **2^e niveau** : en cas de nouveaux manquements, réduction à hauteur de 50 % pour 2 mois supplémentaires.
- **3^e niveau** : si nouveau manquement dans l'année, à partir du 4^e mois radiation de la liste des allocataires du RSA.

3 636 sanctions ont été prononcées en 2024, soit **plus d'un million d'euros non versés aux allocataires** n'ayant pas respecté leurs engagements.

*ou la MSA (selon le statut de l'allocataire).

“ *Le Département ne verse pas d'allocation sans un engagement dans un parcours d'insertion, à visée sociale, socioprofessionnelle ou professionnelle. Nous accompagnons les allocataires dans la résolution de leurs difficultés et la recherche d'emploi. Sur le plan national, la loi pour le plein emploi va se généraliser, avec 15 heures d'activités pour un accompagnement renforcé.* ”

Isabelle Létrillart,
vice-présidente du Conseil départemental de l'Aisne,
Insertion et retour à l'emploi, Famille et Protection de l'Enfance

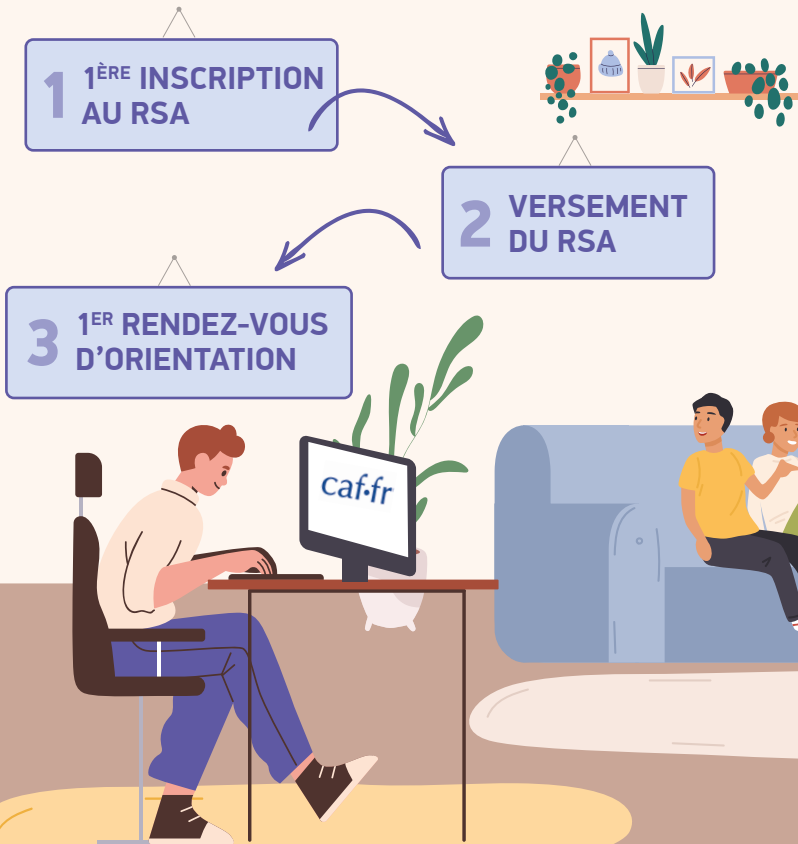


EN 2024 **113 117 129 €** versés
35 693 allocataires (au 30/11/24)
- 2,16 % en un an

COMPRENDRE

LE RSA : REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Chiffres 2024



949
SUSPENSIONS
ADMINISTRATIVES*
DU 1^{ER} MAI AU 31 DÉCEMBRE 2024

*en cas de non-présentation
au 1^{er} rendez-vous, l'allocation
ne sera plus versée

Infographie réalisée par LINKS Création Graphique

UNITÉ TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE



* En cas de non-respect des engagements, 3 niveaux de sanctions :

- 1^{er} niveau : réduction du versement de l'allocation de 50 % pendant un mois.
- 2^e niveau : en cas de nouveaux manquements, réduction à hauteur de 50 % pour 2 mois supplémentaires.
- 3^e niveau : si nouveau manquement dans l'année, à partir du 4^e mois radiation de la liste des allocataires du RSA.

UN COLLÈGE HAUTE PERFORMANCE !

Reconstruit à neuf après 2 ans de travaux, le collège de la Faye à Condé-en-Brie se veut exemplaire en termes de performances énergétiques, de respect de l'environnement et de confort des élèves. Un projet de 11,6 M€ porté par le Département.

Avec un budget total de 11 638 184 €, la reconstruction du collège de **Condé-en-Brie** est l'un des chantiers les plus importants de l'action départementale de ces 10 dernières années. Les anciens bâtiments présentaient des problèmes de fonctionnement et de fuites qui ont conduit, dès 2016, à envisager la **reconstruction de l'externat et de l'administration tout en conservant le bâtiment du restaurant scolaire et du CDI**.

Un chantier d'ampleur

Les travaux ont débuté en septembre 2022 après une étude des sols mettant en évidence la nécessité d'une **gestion des eaux de ruissellement** dans un bassin versant sujet aux inondations. Une des deux couronnes des anciens locaux a été démolie et la plateforme nivelée pour accueillir **les nouveaux bâtiments sur 2 700 m²**.

Pour relier les deux ailes des nouveaux locaux, une passerelle flanquée d'une terrasse végétalisée a été créée, permettant dorénavant aux élèves de **profiter d'un préau pendant la récréation**. Durant les travaux, les cours ont eu lieu dans des **bâtiments modulaires provisoires** qui seront démontés pour laisser place à un **parking réservé au personnel**.

Des élèves heureux !

Performances thermiques et acoustiques, nouveaux mobiliers et équipements éducatifs, tout y est ! « *J'aime beaucoup le sol de la salle d'arts plastiques : les motifs font comme des tâches de peinture, ça donne envie de prendre un pinceau et d'être créatif !* » confie Sheina, en classe de 5^e. Après 2 ans dans des bâtiments modulaires, les 350 élèves apprécient **les grands espaces disponibles**. « *Les salles sont neuves et on a un préau, c'est beaucoup mieux que l'ancien collège !* » confirme Elissa, elle aussi en 5^e. « *Rien n'a été laissé au hasard par la Direction des bâtiments du Conseil départemental à la maîtrise d'œuvre de ce chantier. Les Directions de l'informatique et de l'éducation ont aussi veillé à équiper des salles d'écrans numériques interactifs (ENI) et à renouveler l'ensemble des vidéoprojecteurs* » souligne Isabelle Ittelet, vice-présidente du Conseil départemental, Collèges, jeunesse, citoyenneté et Mémoire.

Respect de l'environnement

Les questions environnementales ont été placées **au premier plan**. C'est dans une démarche dite de « **trame verte** » visant à limiter l'impact sur les milieux



ABONNEZ-VOUS
À AISNE'MAG
C'EST GRATUIT !



11,6 M€
de travaux

1 000 m²
de surface extérieure
désimperméabilisés

La passerelle permet de relier les deux bâtiments
et de créer un préau pour les élèves.

2 700 m²
de bâtiments
neufs

48
panneaux
solaires

naturels que plusieurs solutions ont été retenues : une **isolation extérieure** en bardage bois ; **48 panneaux photovoltaïques** assurant une autoconsommation énergétique ; une **isolation plus performante des fenêtres** grâce au double vitrage à lames d'argon ; des **brises soleil** motorisés et orientables permettant de modérer les hausses de températures l'été. L'ensemble des bâtiments est chauffé par une **chaudière à granulés**. Enfin, une **centrale de traitement** permet un filtrage et une meilleure circulation de l'air entre l'extérieur et l'intérieur.

La « **trame bleue** » (gestion des eaux) a été intégrée au projet via la construction d'une cour de 1 000 m² en pavés perméables et drainants optimisant l'infiltration des eaux de ruissellement et leur **restitution lente vers le milieu naturel**. Ce traitement des eaux « à la parcelle » est renforcé par une **toiture végétalisée** qui permet une meilleure infiltration de l'eau et un refroidissement des espaces extérieurs ou intérieurs en été. Un système de **récupération d'eau de pluie** pour les sanitaires a aussi été installé.



“ *Le nouveau collège de Condé-en-Brie est un bon exemple de notre action en matière de respect de l'environnement et de performance énergétique, tout en créant un cadre où les élèves et le personnel auront de meilleures conditions de travail.* ”



Michèle Fuselier,
vice-présidente du Conseil départemental de l'Aisne,
Transition écologique et développement durable

STOP AUX ROUTES POUBELLES !

Les déchets jetés le long des routes ou déposés sur les aires de stationnement représentent un problème de plus en plus complexe et coûteux pour le Département de l'Aisne. Explications.

Comme chaque année, avant la première campagne de fauchage, les équipes de la voirie vont procéder **au ramassage des déchets sur les 5 500 km de routes départementales**. « Afin d'éviter que les mégots, emballages plastiques, canettes, sacs poubelles et autres ne soient broyés par les engins de fauchage et ne finissent dans la nature, les champs ou les cours d'eau... C'est une tâche ingrate et coûteuse que notre collectivité ne peut pas supporter plus d'une fois par an » explique Michel Normand, directeur de la Voirie au Conseil départemental. « Entre le ramassage, le stockage et l'élimination des déchets, c'est **un surcoût énorme pour**

la collectivité : plus de 1,3 M€ ! Cela représente plus de **20 000 h de travail** pour les agents de la voirie, qui ramassent à la pince, des deux côtés des routes, sur 5 500 km de réseau départemental. » 1,3 M€ qui pourraient être utilisés pour d'autres projets, comme la reconstruction d'un pont par exemple.

Des coûts en hausse

« Le problème des déchets ne s'arrête pas à leur seul ramassage » précise Mathieu Fraise, vice-président du Conseil départemental, Équipements départementaux et Infrastructures. « Nous avons de plus en plus de mal à concilier nos besoins d'élimination des déchets avec **des contraintes réglementaires de plus en plus nombreuses, exigeantes et coûteuses**. Il y a quelques années, le coût d'enfouissement d'une tonne de déchets était de 18 €. Il est aujourd'hui de 80 €, et sera autour de 200 € d'ici 10 ans ! Pour être valorisés et acceptés par les déchetteries, les déchets collectés devraient être triés par nos services, ce qui n'est **financièrement pas tenable !** D'autant que **ce n'est pas le travail prioritaire des agents de la voirie départementale**, dont la mission première est d'assurer l'entretien et la sécurité de nos routes, mais pas de ramasser les saletés jetées par les fenêtres des voitures ou abandonnées sur nos aires de stationnement ! »

Ne jetez plus !

Si des solutions sont à l'étude, comme la mécanisation du ramassage, ou des aires de stationnement équipées d'espaces de tris à fortes contenances, elles entraîneraient des investissements importants qui pourraient, là aussi, être utilisés à meilleur escient. « **La solution la plus simple et efficace, la plus responsable et citoyenne, serait tout simplement que les gens ne jettent plus rien** depuis leurs véhicules, et déposent leurs déchets dans leurs poubelles ou en déchetteries. Jetteraient-ils leurs saletés dans leurs maisons ou leurs jardins ? Evidemment que non ! Il faut qu'ils se disent que l'espace public est le leur. Que l'argent public est le leur ! Et qu'il est **temps d'arrêter de le jeter par les fenêtres !** » conclut Mathieu Fraise.

640 TONNES
DE DÉCHETS PAR AN
20 000 H DE TRAVAIL
POUR LE RAMASSAGE
1,3 M€ DE SURCÔÛT
120 KG D'ORDURES PAR KM
600 M€ SURCÔÛT NATIONAL

ROUTES POUBELLES

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le dépôt sauvage d'ordures sur la voie publique est une infraction passible d'une amende d'un montant maximum de **1 500 €**, pouvant aller **jusqu'à 3 000 €** en cas de récidive (articles R632-1, R633-6, R644-2, R635-8 du code pénal). « Nous réfléchissons à équiper nos infrastructures de caméras afin d'identifier et **poursuivre les fautifs** » souligne Mathieu Fraïse. Rappelons enfin que les agents de la voirie sont assermentés et peuvent constater ces infractions. **Des plaintes sont alors systématiquement déposées.**

STOP!

“ *La solution la plus simple, la plus efficace, la plus responsable et citoyenne, serait tout simplement que les gens ne jettent plus rien par la fenêtre de leurs véhicules, et déposent leurs déchets dans leurs poubelles ou en déchetteries. C'est une question de bon sens ! À chacun de prendre ses responsabilités !* ”



Mathieu Fraïse,
vice-président du Conseil départemental de l'Aisne,
Équipements départementaux et Infrastructures

Verres, seringues usagées, pneus, piles et batteries, ferraille, huiles de vidange ou de fritures, déchets chimiques, aérosols usagés, encombrants, pots de peintures, cartons, papiers, cadavres d'animaux, palettes, gravats... Voilà une liste (non exhaustive) des déchets ramassés par nos agents. Alors, **STOP AUX ROUTES POUBELLES !**



PIERRE-JEAN VERZELEN

Président du groupe
L'Aisne en action

CONTACT

06 74 36 91 01
pjverzelen@gmail.com



THOMAS DUDEBOUT

Président du groupe
L'Aisne Terre innovante

CONTACT

06 78 55 48 92
tdudebout@aisne.fr

L'EAU, NOTRE BIEN COMMUN

La ressource et la qualité de l'eau potable sont des sujets qui s'imposent à nous avec des problématiques qui vont s'intensifier dans les années à venir.

La ressource ne dépend pas uniquement des nappes phréatiques mais aussi de l'état des réseaux de distribution. Dans l'Aisne, sur 100 litres d'eau envoyés dans le réseau, seulement 60 sortent du robinet. Les 40 autres litres sont perdus à cause de fuites et de conduits dégradés.

Concernant la qualité de l'eau, les pratiques agricoles tendent à s'améliorer mais les résultats prendront du temps. En attendant, nous le constatons, **les analyses se multiplient et les résultats sont de moins en moins bons.**

De son côté, **le Conseil départemental se mobilise malgré les difficultés budgétaires.** Nous avons maintenu le dispositif Aisne Partenariat Investissement pour l'amélioration de la qualité de l'eau et nous travaillons actuellement sur un schéma départemental. Il permettra d'établir un état des lieux précis des réseaux et de **définir des priorités pour garantir sa consommation et son accessibilité.**



L'AISNE EN ACTION

Sarah Batonnet (Vic-sur-Aisne) - Marie-Françoise Bertrand (Vervins) - Colette Blériot (Saint-Quentin-1) - Roselyne Cail (Guise) - Françoise Champenois (Soissons-1) - Carole Deruy (Fère-en-Tardenois) - Jocelyne Dogna (Saint-Quentin-3) - Mathieu Fraise (Laon-1) - Nicolas Fricoteaux (Vervins) - Freddy Grzeziczak (Saint-Quentin-3) - Isabelle Ittelet (Marle) - Patrice Lazaro (Villers-Cotterêts) - Stéphane Linier (Ribemont) - Jean-Pierre Locquet (Saint-Quentin-1) - Mélanie Nicolas (Hirson) - François Rampelberg (Fère-en-Tardenois) - Nicolas Rébérot (Vic-sur-Aisne) - Jeanne Roussel (Villers-Cotterêts) - Pascal Tordeux (Soissons-1) - Pierre-Jean Verzelen (Marle)

RSA : RESPONSABILITÉ, AUTORITÉ, RÉSULTATS

Depuis 2019 et le lancement du plan Aisne Actifs Plus, nous menons une politique dynamique pour l'insertion et le retour à l'emploi.

Accentués depuis 2 ans par l'expérimentation de l'accompagnement renforcé du RSA dans le Laonnois, ces efforts portent leurs fruits : **en quatre ans, le nombre d'allocataires du RSA a reculé de près de 2 700.**

Dans ce même temps, le renforcement des exigences a permis une responsabilisation et un engagement accrus des bénéficiaires. Le nombre de sanctions a augmenté de plus de 55 % entre 2021 et 2024, traduisant notre vigilance renforcée face aux manquements.

Nous n'avons pas attendu la réforme nationale pour intensifier notre action : accompagnement personnalisé et engagement mutuel sont au cœur de cette dynamique.

En 2025, cette politique volontariste se poursuivra pour favoriser l'autonomie et l'insertion durable des bénéficiaires du RSA.

C'est le sens de notre engagement pour notre territoire et les Axonais.



L'AISNE TERRE INNOVANTE

David Bobin (Soissons-2) - Thomas Dubebout (Saint-Quentin-2) - Jérôme Duverdier (Hirson) - Pascale Gruny (Saint-Quentin-2) - Véronique Lebeau (Ribemont) - Isabelle Létrillart (Soissons-2) - Delphine Molet (Bohain-en-Vermandois) - Paul Mougnot (Villeneuve-sur-Aisne) - Coralie Venet (Villeneuve-sur-Aisne)



**SÉBASTIEN
EUGÈNE**

Président du groupe
*L'Aisne progressiste
et solidaire*

CONTACT

03 23 24 60 20
seugene@aisne.fr

LE RETOUR DE LA GAUCHE DE GOUVERNEMENT ?

Après s’être soumise aux « Insoumis », la gauche de gouvernement semble retrouver le chemin de la raison. Face à une situation budgétaire catastrophique et à l’absence de majorité absolue, **la gauche gouvernementale a enfin fait le choix du compromis.**

Cela n’est pas sans rappeler notre Département qui fait face à un budget impossible et à une forte poussée des extrêmes, ayant nécessité la création d’une grande coalition droite-gauche.

Il y a désormais urgence à ce que le Parlement solutionne enfin le financement des Départements. En les étouffant financièrement, l’État oblige tous les départements de France, de droite comme de gauche, à amoindrir ou à renoncer à de nombreux leviers de solidarités.

Le risque est la désagrégation de l’État-providence issu de l’après-guerre, en seulement quelques années. Alors que ce choix est actuellement assumé aux Etats-Unis, **le délitement des solidarités est aussi à l’œuvre en France, faute de décision.**



L’AISNE PROGRESSISTE ET SOLIDAIRE

Hugues Cochet (Guise) - Dominique Duclos (Essômes-sur-Marne)
Sébastien Eugène (Château-Thierry) - Michèle Fuselier (Château-Thierry) - Anne Maricot (Essômes-sur-Marne) - Yann Rojo (Bohain-en-Vermandois) - Annie Tujek (Laon-1)



**AURÉLIEN
GALL**

Président du groupe
*L'Aisne en commun
Gauche - Écologie*

CONTACT

07 80 06 68 16
agall@aisne.fr

BUDGET 2025 : FIN DES AIDES POUR LE SPORT ET LA CULTURE DE PROXIMITÉ !

Alors que le Département prépare son budget 2025, la majorité annonce des coupes drastiques : **plus de 1 million d’€ d’aides en moins pour le Sport et la Culture.**

Qui est touché ?

Les petites associations, les clubs locaux, ces structures qui animent nos territoires, créent du lien social et offrent des loisirs à tout âge.

Il y a quelques mois, la majorité départementale célébrait la flamme olympique et les valeurs du sport. **Aujourd’hui, elle tourne le dos à l’inclusion.**

Dans nos communes, les petits clubs accueillent des enfants de tous milieux, leur offrant la possibilité de se rencontrer et d’évoluer ensemble.

Moins de moyens pour la Culture, c’est moins de créations, moins d’événements et moins d’ouverture d’esprit.

Réduire ces aides, c’est accentuer les inégalités et priver les plus vulnérables d’un accès au sport et à la culture pour tous.

Faire des choix, oui. Mais toujours aux dépens des mêmes, non !



L’AISNE EN COMMUN- GAUCHE- ÉCOLOGIE

Thierry Delerot (Laon 2) - Aurélien Gall (Tergnier) - Brigitte Fournié-Turquin (Laon-2) - Mario Lirussi (Chauny) - Fabienne Marchionni (Chauny) - Caroline Varlet-Chénot (Tergnier)

SORTIR découvrir

CULTURE

LES RENDEZ-VOUS CULTURELS DU DÉPARTEMENT

Fabriquer des instruments à partir de matériaux recyclés, retracer l'histoire d'une commune, participer à la journée du 16 avril sur le Chemin des Dames... **le nouveau guide des rendez-vous culturels** du Département janvier-mai 2025 est disponible ! Les services du Conseil départemental de l'Aisne ont imaginé pour vous des **expositions**, des **ateliers**, des **visites de terrain**, à partager en famille ou entre amis. Pensez à vous inscrire, certains rendez-vous ont un nombre de places limitées !



..... **SCANNEZ LE QR CODE** pour feuilleter le guide culturel des services du Département ou rendez-vous sur aisne.com



NATURE

LA FÊTE DU JARDIN AU NATUREL

Rien ne s'achète, tout s'échange ! Telle est la devise de la Fête du Jardin au naturel organisée depuis 2011 par **Géodomia à Merlieux-et-Fouquerolles**, en partenariat avec le **CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)** de l'Aisne et le **CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)** des Pays de l'Aisne. Le 27 avril, profitez d'une journée d'animations autour du jardin au naturel, d'un troc de plantes, des expositions, des ateliers, des surprises...

..... **Le 27 avril de 10h à 17h, Merlieux-et-Fouquerolles Gratuit**
03 23 80 32 20
Rendez-vous sur geodomia.aisne.com

SPORT



TRIATHLON DU CHEMIN DES DAMES

Envie de partager une aventure sportive dans un **cadre naturel protégé et historique** ? Participez au **triathlon annuel du Chemin des Dames, le 25 mai** ! 3 courses sont proposées : **Triathlons S et M** en individuel et en relais, et **Triathlon Jeune**. Possibilité d'hébergement et restauration à Cap'Aisne (**Chamouille**) ou structures environnantes. Pensez à vous inscrire **en ligne, aucune inscription ne sera enregistrée sur place**.

..... **Le 25 mai, à Chamouille**
Rendez-vous sur triathlonduchemindesdames.com

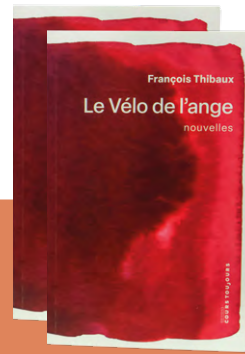
TOURISME



DU NOUVEAU AU FAMILISTÈRE DE GUISE !

Rencontrer Jean-Baptiste André Godin au moment où il décide la création du Familistère, l'accompagner dans ses réflexions, ses choix, s'immerger dans le Familistère du XIX^e siècle... profitez d'une **expérience immersive** avec le nouveau dispositif de visite basé sur **la réalité virtuelle « Le Palais VR »**. Envie de passer du temps en famille pendant les vacances ? Les équipes du Familistère proposent des **ateliers artistiques** (brique, mosaïque) pour petits et grands !

..... **Familistère de Guise**
Rendez-vous sur www.familistere.com



LECTURE



LE VÉLO DE L'ANGE

François Thibaux vit à **Saint-Bandry**. Auteur de 11 romans et 3 recueils de nouvelles, il a obtenu le prix Paul-Léautaud en 1997 pour *Notre-Dame des Ombres*, le prix Joseph-Duteil en 2000 pour *Le Guerrier nu* et le Prix Loin du marketing en 2017 pour l'ensemble de son œuvre. *Le Vélo de l'ange* réunit **12 nouvelles** qui vous feront traverser les frontières terrestres comme celles du temps. Dans les lignes de François Thibaux il y a toujours un ailleurs ou un autrefois, qui se rappelle à vous comme il vous appelle à lui. Le fil des histoires s'y emmêle en une pelote qui sera tour à tour nostalgique, joyeuse, en deuil, amoureuse... Et parfois, tout cela à la fois.

..... **François Thibaux -**
Cours toujours Éditions

MARS - SEPT



Le palais VR inauguration © Sylvain Navaux



JOURNÉE DE MÉMOIRE

Depuis 2007, le Département de l'Aisne organise chaque 16 avril, date anniversaire du déclenchement de l'offensive Nivelle, une journée de mémoire en hommage à tous les morts, blessés et disparus de la Grande Guerre. Découvrez le Chemin des Dames, son histoire, ses paysages et sites de mémoire.

Le 16 avril 1917 marque le lancement de l'**offensive Nivelle sur le Chemin des Dames**. Les terribles affrontements pour la prise de cette crête stratégique restent dans les mémoires comme l'une des plus grandes fournaises de 14-18, au même titre que les batailles de la Somme et de Verdun. Depuis 2007, cette date est célébrée à **Craonne** afin de commémorer **le sacrifice de milliers de soldats**.

MERCREDI 16 AVRIL 2025

5H45 | MARCHÉ « SANS CASQUE ET SANS ARME »

Rendez-vous à **Craonne** à l'heure où des milliers de soldats furent jetés dans la bataille, le 16 avril 1917 afin de rendre hommage aux victimes des combats du Chemin des Dames. Marche de **3h30** commentée par Noël Genteur et Cyrille Delahaye.

Se munir de bonnes chaussures de marche. Collation offerte à l'arrivée à Craonne.

9H-17H | VISITES DE LA FORÊT DOMANIALE DE VAUCLAIR

Visites guidées par les agents de l'Office National des Forêts. Départ **toutes les 2h** depuis le Pavillon de Vauclair.

9H-17H | VISITE DU MUSÉE DE VASSOGNE ET DE L'EXPOSITION « SOCIABILITÉS VILLAGEOISES »

Réservation : 03 23 25 97 02

9H-16H | ANIMATIONS AU PAVILLON DE VAUCLAIR

Stands de l'Office National des Forêts et du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France. Exposition « **1917, Chemin des Hommes** » mise à disposition par le Département de l'Aisne, et photographies d'époque prêtées par la commune de Craonne.

10H-18H | VISITE GUIDÉE DE LA CAVERNE DU DRAGON

Départs de **10h à 16h30**.

Réservation : billetterie.chemindesdames.fr

EXPOSITION « Hurtebise 1914, dans les ruines de la Grande Guerre » accessible gratuitement aux horaires d'ouverture du musée (voir ci-contre).

11H-17H | RECONSTITUTION HISTORIQUE À LA CAVERNE DU DRAGON

Reconstitution par les associations War and Memory et Eperon 132 de scènes de vie de soldats en 1917 aux abords de la Caverne du Dragon.





14H | BALADE COMMENTÉE « EN SUIVANT L'ATTAQUE DES CHARS SUR CORBENY AVEC LE 31^E RI »

Par l'association « Les Amis du Bois des Buttes ». À 14h à la Sapinière, entre La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert et Pontavert (durée 1h30).

17H15 | SPECTACLE « DES NOUVELLES DU FRONT »

Spectacle-documentaire de la Compagnie Acaly à travers de véritables lettres de Poilus rappelant l'importance du devoir de mémoire. RDV au Pavillon de Vauclair (durée 1h15).

Gratuit dans la limite des places disponibles.

Réservation : 03 23 79 52 31 ou
pavillondevauclair@cc-chemindesdames.fr

20H30 | MARCHÉ DES BRANCARDIERS

Marche silencieuse de 4 km vers la nécropole militaire de Craonnelle, illumination avec plus de 2 000 bougies et lecture de lettres par la compagnie Acaly. À 20h15, devant la mairie de Craonne (durée 1h30).

*Restauration possible à
La Guinguette de Vauclair.*

JUSQU'AU 31 AOÛT 2025



Exposition « Hurtebise 1914. Dans les ruines de la Grande Guerre »

UNE EXPOSITION GRATUITE À DÉCOUVRIR !

À l'occasion des 110 ans du début de la Première Guerre mondiale, le Conseil départemental de l'Aisne vous propose de comprendre les combats de la ferme d'Hurtebise. Située sur l'isthme du même nom, cette ferme est un haut lieu de l'histoire du Chemin des Dames. **Qui contrôlait Hurtebise contrôlait le Chemin des Dames** : les armées françaises et allemandes se sont battues pendant 4 ans avec l'espoir de défendre ou reprendre cette ferme devenue symbole.

Exposition gratuite « Hurtebise 1914. Dans les ruines de la Grande Guerre » visible jusqu'au 31 août 2025 aux horaires d'ouverture du musée Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames - Caverne du Dragon à Oulches-la-Vallée-Foulon.

..... www.chemindesdames.fr



En ces temps troublés par les conflits et les tensions géopolitiques, il est plus important que jamais de nous souvenir des ravages des guerres et de perpétuer la mémoire de ces millions de soldats, de toutes nationalités, tombés durant la Grande Guerre.



Nicolas Rébérot,
vice-président du Conseil départemental de l'Aisne,
Action culturelle et Patrimoine



16



• 16 AVRIL •

CRAONNE ET CRAONNELLE

MARCHES • EXPOSITIONS • SPECTACLES

